

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23

ÉTATS FINANCIERS

30 juin 2022



COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23

ÉTATS FINANCIERS

30 juin 2022

CONTENU

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
État des résultats	2
État de l'évolution de l'actif net	3
État de la situation financière	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 12
Annexes : États des résultats par programme	13 - 18

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la Commission scolaire francophone du Yukon no 23

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission scolaire francophone du Yukon no 23, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission scolaire francophone du Yukon no 23 au 30 juin 2022, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, avec l'inclusion de la série 4200

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, avec l'inclusion de la série 4200, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.



En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Bergeron & Co. Comptables Professionnels Agréés

Edmonton, AB
1 septembre 2022

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23
ÉTAT DES RÉSULTATS
Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Yukon - MÉY (Note 11) \$	9,015,865	\$ 8,598,542
Autres contributions et subventions (Note 9)		48,513
17,814		
Amortissement des apports reportés (Note 7)	31,035	25,756
Autres revenus (Note 10)	22,389	19,585
Locations espaces communautaire	12,315	-
Intérêts	<u>2,853</u>	<u>2,227</u>
	<u>9,132,970</u>	<u>8,663,924</u>
CHARGES		
Remboursements de salaires - MÉY (Note 11)	7,678,444	7,098,361
Salaires et charges sociales	323,625	314,155
Matériaux et équipements	214,635	284,615
Services publics	163,011	181,705
Contractuels (Note 11)	74,931	109,804
Appui à la communauté	72,766	71,101
Amortissement des immobilisations corporelles	72,666	49,034
Frais de formation	71,253	24,272
Ressources pédagogiques	70,847	79,195
Loyer et location de bureau (Note 14)	66,444	93,042
Entretien et réparations	40,221	84,198
Frais d'activités	38,748	18,071
Assurances	26,868	25,138
Publicité et promotion	24,355	21,514
Fournitures et frais de bureau	19,621	24,590
Télécommunications	18,818	36,124
Déplacements - Écoles	16,955	13,450
Achats salon du livre	16,319	15,780
Bibliothèques	12,469	22,745
Déplacements et représentation	11,935	2,271
Repas	11,201	12,816
Honoraires professionnels	9,647	9,827
Bien-être	5,950	-
Cotisations et abonnements	5,611	12,221
Bourses et prix	4,800	3,600
Colloques et conférences	4,392	795
Innovation	4,104	3,087
Location d'équipements	1,846	559
Frais bancaires	1,610	1,091
Créances irrécouvrables	<u>300</u>	<u>-</u>
	<u>9,084,392</u>	<u>8,613,161</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	\$ <u>48,578</u>	\$ <u>50,763</u>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

2.

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2022

ACTIF NET	<u>Investi en immobilisations</u>	<u>Grevé d'affectation (Note 13)</u>	<u>Non-grevé d'affectation</u>	<u>Total 2022</u>	<u>Total 2021</u>
Solde au début de l'exercice	\$ 261,239	\$ 69,436	\$ 796,376	\$ 1,127,051	\$ 1,076,288
Excédent des produits sur les charges	(41,631)	-	90,209	48,578	50,763
Investi en immobilisations corporelles	28,285	-	(28,285)	-	-
Affectations d'origine interne (Note 13)	<u>-</u>	<u>300,000</u>	<u>(300,000)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>\$ 247,893</u>	<u>\$ 369,436</u>	<u>\$ 558,300</u>	<u>\$ 1,175,629</u>	<u>\$ 1,127,051</u>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
30 juin 2022



	<u>2022</u>	<u>2021</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	\$ 874,247	\$ 944,839
Comptes à recevoir (Note 3)	21,478	3,700
TPS à recevoir	67,365	39,247
Frais payés d'avance	<u>43,091</u>	<u>13,110</u>
TOTAL ACTIF À COURT TERME	1,006,181	1,000,896
FONDS D'ÉCOLES (Note 12)	11,644	16,325
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 4)	<u>327,404</u>	<u>371,785</u>
TOTAL DE L'ACTIF	\$ <u>1,345,229</u>	\$ <u>1,389,006</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et charges à payer	\$ 65,146	\$ 121,686
Salaires et cotisations sociales à payer (Note 6)	8,598	10,198
Revenus reportés (Note 8)	<u>4,701</u>	<u>3,201</u>
TOTAL DU PASSIF À COURT TERME	78,445	135,085
FONDS D'ÉCOLES (Note 12)	11,644	16,325
APPORTS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS (Note 7)	<u>79,511</u>	<u>110,546</u>
TOTAL DU PASSIF	<u>169,600</u>	<u>261,956</u>
ACTIF NET		
Actif net investi en immobilisations corporelles	247,893	261,239
Actif net grevé d'affectation (Note 13)	369,436	69,436
Actif net non-grevé d'affectations	<u>558,300</u>	<u>796,376</u>
TOTAL ACTIF NET	<u>1,175,629</u>	<u>1,127,051</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	\$ <u>1,345,229</u>	\$ <u>1,389,007</u>

Approuvé par les commissaires:

_____, Commissaire _____, Commissaire

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Subventions reçus du gouvernement du Yukon	1,361,215	1,526,679
Charges payées aux fournisseurs	(1,115,146)	(1,127,478)
Autres subventions reçus	30,606	17,814
Intérêts reçus	2,382	2,227
Salaires et charges sociales versés aux employés	(325,224)	(315,505)
Autres montants reçus	28,404	15,885
Produits provenant de la TPS	-	27,556
Remboursements de salaires au MÉY	<u>(24,544)</u>	<u>(21,297)</u>
	<u>(42,307)</u>	<u>125,881</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports reçu pour l'achat d'immobilisations corporelles		<u>-</u>
<u>57,941</u>		
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achats d'immobilisations corporelles	<u>(28,285)</u>	<u>(310,396)</u>
	<u>(28,285)</u>	<u>(310,396)</u>
Diminution nette de l'encaisse	(70,592)	(126,574)
Encaisse au début de l'exercice	<u>944,839</u>	<u>1,071,413</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>\$ 874,247</u>	<u>\$ 944,839</u>



COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2022

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME ET DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La Commission Scolaire Francophone du Yukon est constituée en vertu de la *Loi sur l'éducation du Yukon* et n'est pas imposable. La Commission scolaire est responsable de la gestion, de l'administration et du contrôle des écoles de Français langue première au Yukon.

La principale source de revenu de la Commission scolaire provient du ministère de l'Éducation du Yukon (MEY). Sa capacité à maintenir ses activités dépend du maintien de ce financement.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Commission scolaire ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, avec l'inclusion de la série 4200 et les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées:

Comptabilisation des produits

- a) La Commission scolaire a recours à la méthode du report pour comptabiliser les apports (subventions et contributions). Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations corporelles qui seront amorties sont reportés. Ils seront comptabilisés en produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

Les autres revenus sont comptabilisés à titre de produits au moment où ils sont perçus ou au moment où les produits sont vendus.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Utilisation d'estimations

- b) Dans la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit procéder à des estimations telles que la durée de vie utile des immobilisations, l'amortissement des immobilisations ainsi que sur les montants des revenus et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

- c) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes bancaires auprès d'institutions financières et les montants en espèces.



COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2022

Instruments financiers

- d) Les actifs et passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur, à l'exception de certaines transactions avec lien de dépendance qui sont comptabilisées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas. Tous les actifs et passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les subventions à recevoir et les fonds d'écoles.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les comptes fournisseurs et charges à payer, salaires et cotisations à payer et les fonds d'écoles.

La valeur comptable des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Dépréciation

- e) Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

- f) Les immobilisations corporelles d'un montant supérieur à 5 000 \$ sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties annuellement sur leur durée de vie utile estimative à l'aide des taux et méthodes présentés ci-dessous, à l'exception de l'année d'acquisition où le taux est réduit de moitié.

Autobus	15 ans	Amortissement linéaire
Équipements - CSSC Mercier	5 ans	Amortissement linéaire
Entrepôt	25 ans	Amortissement linéaire
Équipements - CSFY	20%	Amortissement dégressif
Améliorations locatives	5 ans	Amortissement linéaire
Parc	15 ans	Amortissement linéaire
Équipements - ÉÉT	5 ans	Amortissement linéaire

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour la Commission scolaire, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en charges à l'état des résultats.

Apports reçus sous forme de biens et services

- g) Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider la Commission scolaire à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Les apports sous forme de matériaux sont évalués à leur juste valeur.

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2022

Ventilation des charges

- h) Les charges reliées spécifiquement à un programme sont comptabilisées directement dans ce programme. Les charges communes sont comptabilisées aux opérations CSFY et ensuite attribuées aux autres programmes selon les conventions suivantes :

Les salaires sont alloués selon le temps encouru par l'employé dans le programme qui est budgété. Les amortissements sont attribués au fonctionnement général, à moins qu'un programme ait financé l'acquisition d'une immobilisation, dans quel cas l'amortissement est alloué à ce programme.

Tous les autres frais généraux et administratifs sont alloués aux projets selon les montants attribués dans le budget.

3. COMPTES À RECEVOIR

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Compte à recevoir des écoles ÉÉT / CSSC	\$ 9,915	\$ 3,575
Subventions à recevoir	9,857	-
Comptes clients	1,235	125
Intérêts à recevoir	<u>471</u>	<u>-</u>
	<u>\$ 21,478</u>	<u>\$ 3,700</u>

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement Cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	
			<u>2022</u>	<u>2021</u>
Autobus	\$ 107,598	\$ 92,942	\$ 14,656	\$ 22,755
Équipements - CSSC Mercier	79,750	26,107	53,643	69,594
Entrepôt	12,824	4,605	8,219	8,733
Équipements - CSFY	34,417	21,423	12,994	4,831
Améliorations locatives	61,024	23,901	37,123	26,736
Parc	216,763	79,411	137,352	152,526
Équipements - ÉÉT	<u>141,475</u>	<u>78,058</u>	<u>63,417</u>	<u>86,610</u>
	<u>\$ 653,851</u>	<u>\$ 326,447</u>	<u>\$ 327,404</u>	<u>\$ 371,785</u>

5. CRÉDIT AUTORISÉ

La Commission scolaire possède quatre cartes de crédit ayant une limite de crédit autorisé de 10 000 \$ chacune. Les cartes de crédit portent intérêt au taux de 19,99 %.

6. REMISES GOUVERNEMENTALES

Le montant dû pour les remises gouvernementales autres que les comptes qui sont présentés séparément dans le bilan est 8 203 \$ (2021 – 7 151 \$). Ce montant est inclus dans les salaires et cotisations sociales à payer.

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2022

7. APPORTS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent les apports du ministère de l'Éducation du Yukon affectés à l'acquisition d'immobilisations. Les variations dans le solde des apports affectés se présentent comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Solde au début	\$ 110,546	\$ 78,361
Apports reçus au cours de l'exercice	-	57,941
Montants amortis au revenu	<u>(31,035)</u>	<u>(25,756)</u>
Solde à la fin	<u>\$ 79,511</u>	<u>\$ 110,546</u>

8. REVENUS REPORTÉS

	<u>Solde au début</u>	<u>Fonds reçus</u>	<u>Fonds utilisés</u>	<u>Solde à la fin</u>
Gouvernement du Québec - SQRC	\$ 1,600	\$ -	\$ -	\$ 1,600
Ministère de l'Éducation du Yukon	1,601	-	-	1,601
Commandites perçus d'avances	<u>-</u>	<u>1,500</u>	<u>-</u>	<u>1,500</u>
	<u>\$ 3,201</u>	<u>\$ 1,500</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ 4,701</u>

9. AUTRES CONTRIBUTIONS ET SUBVENTIONS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
ACUFC	\$ 25,982	\$ -
Partenariat Communauté en Santé (AFY)	8,800	17,900
Gouvernement du Québec	7,500	3,294
Commission Nationale Parents Francophone	<u>6,231</u>	<u>(3,381)</u>
	<u>\$ 48,513</u>	<u>\$ 17,813</u>

10. AUTRES REVENUS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Salon du livre	\$ 16,634	\$ 15,885
Autres revenus	50	95
Frais d'assurances portables	3,630	3,605
Inscriptions Colloque	1,575	-
Commandites	<u>500</u>	<u>-</u>
	<u>\$ 22,389</u>	<u>\$ 19,585</u>

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2022

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le ministère de l'Éducation du Yukon a octroyé à la Commission scolaire 9 015 865 \$ (2021 - 8 598 542 \$). De ce montant le ministère de l'Éducation du Yukon a transféré directement à la Commission scolaire un montant de 1 361 965 \$ (2021 - 1 581 020 \$).

Le ministère de l'Éducation du Yukon a aussi facturé les salaires administratifs, pédagogiques et de suppléances fournis par ses employés à la Commission scolaire pour un total de 24 544 \$ (2021 - 21 298 \$). De ce montant, un total de 4 738 \$ (2021 - 5 814 \$) était inclus dans les comptes à payer à la fin de l'exercice.

La Commission scolaire a acquis des services du ministère de l'Éducation du Yukon pour l'achat de matériel, télécommunications, contractuelles et formation pour un total de 15 621 \$ (2021 - 33 625 \$). De ce montant, un total de 2 628 \$ (2021 - 3 109 \$) était inclus dans les comptes à payer à la fin de l'exercice.

Au cours de l'exercice, la Commission scolaire a versé des honoraires à des commissaires pour un montant de 8 665 \$ (2021 - 8 280 \$). Ces montants sont comptabilisés dans le compte « contractuels » aux résultats.

Les locaux occupés par les écoles administrées par la Commission scolaire francophone du Yukon no 23 sont la propriété du Gouvernement du Yukon. Aucun loyer n'est facturé à la Commission scolaire mais cette dernière doit payer les frais pour les services publics, sauf propane et la conciergerie des écoles.

Ces transactions ont été comptabilisées à la valeur d'échange qui représente le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2022

12. FONDS D'ÉCOLES

Les fonds de l'École Émilie-Tremblay et du CSSC Mercier, qui sont gérés par l'administration des écoles, sont reflétés à l'actif et au passif de l'état de la situation financière de ces états financiers. Un sommaire des activités de ces fonds est inclus dans les notes afférentes aux états financiers à titre d'information.

	<u>Émilie-Tremblay</u>	<u>CSSC Mercier</u>	<u>Total</u>
Solde au 30 juin 2021	\$ <u>7,922</u>	\$ <u>8,403</u>	\$ <u>16,325</u>
<u>Rentrées de fonds</u>			
Ventes de livres, repas et autres	5,324	5,929	11,253
Contributions d'autres organismes	-	1,185	1,185
Frais d'activités	6,883	13,590	20,473
Dons et collectes de fonds	<u>591</u>	<u>6,074</u>	<u>6,665</u>
	<u>12,798</u>	<u>26,778</u>	<u>39,576</u>
<u>Sorties de fonds</u>			
Activités scolaires	3,527	12,830	16,357
Repas	3,192	4,754	7,946
Dons	591	1,040	1,631
Frais généraux	94	1,100	1,194
Cadeaux	508	874	1,382
Frais bancaires et autres	5	368	373
Frais collectes de fonds	<u>4,317</u>	<u>11,057</u>	<u>15,374</u>
	<u>12,234</u>	<u>32,023</u>	<u>44,257</u>
Solde au 30 juin 2022	\$ <u><u>8,486</u></u>	\$ <u><u>3,158</u></u>	\$ <u><u>11,644</u></u>

13. AFFECTATIONS INTERNES

Les commissaires ont résolu d'affecter des fonds pour créer une réserve pour l'acquisition de nouvelles immobilisations incluant l'aménagement et rénovations de ses écoles; et une réserve pour l'amélioration et expansion des services éducatifs en français langue première au Yukon. La Commission scolaire ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable des commissaires. Au 30 juin 2022, le solde de ces réserve sont:

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Réserve d'immobilisation	147,713	47,713
Réserve d'amélioration et expansion des services	<u>221,723</u>	<u>21,723</u>
	<u><u>369,436</u></u>	<u><u>69,436</u></u>

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2022

14. ENGAGEMENTS

La Commission scolaire est locataire d'espaces de bureau en vertu d'un bail venant à échéance le 31 mars 2025 et d'un bail venant à échéance le 23 juin 2023. Les paiements de loyers minimums jusqu'à l'échéance du bail sont les suivants :

2023	\$ 85,459
2024	63,459
2025	<u>47,594</u>
	<u>\$ 196,512</u>

La Commission scolaire s'est engagée à versé une contribution total de 120 000 \$ à la communauté Franco-Yukonnaise dans le cadre du projet « Mission francisation, enfance et famille » jusqu'au 30 juin 2024. Les contributions annuelles à verser jusqu'à l'échéance de l'entente sont les suivantes :

2023	\$ 60,000
2024	<u>60,000</u>
	<u>\$ 120,000</u>

Finalement, la Commission scolaire s'est engagée à versé une contribution à l'Association Franco-Yukonnaise dans le cadre des « Ententes bilatérales en éducation » jusqu'au 30 juin 2023. Les contributions annuelles à verser jusqu'à l'échéance de l'entente sont les suivantes :

2023	<u>\$ 8,000</u>
------	-----------------

15. RISQUES FINANCIERS

La Commission scolaire est exposée à plusieurs risques par la voie de ses instruments financiers. Ci-dessous se trouve les risques auxquels la Commission scolaire est exposée:

Risque de crédit :

La Commission scolaire est principalement exposée au risque de crédit relativement à ses subventions à recevoir et comptes clients.

Risque de liquidité :

La Commission scolaire est exposée au risque de liquidité lié à sa capacité de respecter ses obligations au titre des passifs financiers, laquelle dépend des rentrées provenant des sources extérieures, en particulier du Ministère de l'Éducation du Yukon. La Commission scolaire est exposée à ce risque principalement en relation avec ses comptes fournisseurs et charges à payer, salaires et cotisations sociales à payer et au fonds d'écoles.

16. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés à des fins de comparaison et afin d'être conformes à la présentation des états financiers de l'exercice considéré.

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23

Annexe 1 - Opérations CSFY

Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2022

	2022	2021
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Yukon - MÉY (Note 11)	629,347	639,211
Autres revenus (Note 10)	16,634	15,885
Intérêts	2,853	2,227
	<u>648,834</u>	<u>657,323</u>
CHARGES		
Remboursements de salaires - MÉY (Note 11)	211,432	192,911
Salaires et charges sociales	166,266	155,681
Appui à la communauté	72,766	71,101
Loyer et location de bureau (Note 14)	66,444	59,135
Contractuels (Note 11)	26,589	46,373
Assurances	25,592	23,435
Fournitures et frais de bureau	16,329	15,091
Achats salon du livre	16,319	15,780
Matériaux et équipements	15,302	2,187
Déplacements et représentation	11,751	1,525
Télécommunications	10,070	11,842
Honoraires professionnels	9,647	9,827
Bien-être	5,950	-
Cotisations et abonnements	5,611	12,221
Repas	4,896	6,030
Bourses et prix	4,800	3,600
Frais de formation	4,579	6,415
Frais d'activités	1,771	1,933
Frais bancaires	1,610	1,091
Entretien et réparations	1,349	5,585
	<u>679,073</u>	<u>641,763</u>
Excédent des produits sur les charges avant les ajustements nécessaires pour les capitalisations et les apports reportés	(30,239)	15,560
Ajustements pour les capitalisations et les apports reportés		
Plus: Actif immobilisé	10,144	-
Amortissement des apports reportés (Note 7)	879	1,395
Moins: Contribution pour achats d'immobilisations	-	-
Amortissement d'immobilisations	1,980	1,504
	<u>1,980</u>	<u>1,504</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(21,196)</u>	<u>15,451</u>

Cette annexe présente les opérations financières nécessaires au fonctionnement administratif de la CSFY.

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**Annexe 2 - Communication - Promotion
Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2022**

	2022	2021
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Yukon - MÉY (Note 11)	<u>134,196</u>	<u>127,991</u>
CHARGES		
Remboursements de salaires - MÉY (Note 11)	100,196	97,991
Publicité et promotion	19,369	21,514
Contractuels (Note 11)	8,261	11,269
Télécommunications	1,336	1,272
Matériaux et équipements	-	10,145
	<u>129,161</u>	<u>142,191</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>5,035</u></u>	<u><u>(14,200)</u></u>

Cette annexe présente les opérations financières nécessaires aux communications et à la promotion de la CSFY et de ses écoles.

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**Annexe 3 - Services pédagogiques
Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2022**

	2022	2021
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Yukon - MÉY (Note 11)	<u>286,547</u>	<u>318,050</u>
CHARGES		
Remboursements de salaires - MÉY (Note 11)	236,047	266,050
Ressources pédagogiques	42,044	40,277
Matériaux et équipements	3,296	-
Repas	1,734	1,862
Fournitures et frais de bureau	1,018	1,677
Frais de formation	619	705
Déplacements et représentation	132	746
	<u>284,891</u>	<u>311,317</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>1,656</u></u>	<u><u>6,733</u></u>

Cette annexe présente les opérations nécessaires aux services pédagogiques incluant les ressources humaines et matérielles.

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**Annexe 4 - Petite enfance et famille multilingues****Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2022**

	2022	2021
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Yukon - MÉY (Note 11)	157,737	142,430
Autres contributions et subventions (Note 9)	48,513	17,814
Inscriptions	1,575	
	<u>207,825</u>	<u>160,244</u>
CHARGES		
Remboursements de salaires - MÉY (Note 11)	131,137	133,025
Frais de formation	53,671	1,369
Frais d'activités	6,572	251
Publicité et promotion	4,986	-
Ressources pédagogiques	2,541	1,071
Fournitures et frais de bureau	536	289
Déplacements et représentation	286	-
Contractuels (Note 11)	-	19,382
Colloques et conférences	-	795
	<u>199,729</u>	<u>156,182</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>8,096</u>	<u>4,062</u>

Cette annexe présente les opérations financières nécessaires pour l'offre de services en petite enfance (préscolaire) et aux familles multilingues.

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23**Annexe 5 - Technologie****Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2022**

	2022	2021
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Yukon - MÉY (Note 11)	166,494	145,043
Autres revenus (Note 10)	3,630	3,700
	<u>170,124</u>	<u>148,743</u>
CHARGES		
Matériaux et équipements	98,439	75,595
Remboursements de salaires - MÉY (Note 11)	51,244	50,116
Entretien et réparations	1,994	1,100
Contractuels (Note 11)	250	
Location d'équipements	-	305
	<u>151,927</u>	<u>127,116</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>18,197</u>	<u>21,627</u>

Cette annexe présente les opérations financières nécessaires en lien avec la technologie (exemple : ordinateurs, tablettes, applications, etc.) pour appuyer l'enseignement.

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON NO 23

Annexe 6 - Écoles

Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2022

	2022	2021
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Yukon - MÉY (Note 11)	7,641,544	7,283,759
Location espaces communautaire	12,315	-
Autres revenus (Note 10)	550	-
	<u>7,654,409</u>	<u>7,283,759</u>
CHARGES		
Remboursements de salaires - MÉY (Note 11)	6,948,389	6,358,269
Services publics	163,011	181,705
Salaires et charges sociales	157,359	158,474
Matériaux et équipements	125,788	403,030
Contractuels (Note 11)	39,831	32,780
Entretien et réparations	36,878	181,567
Frais d'activités	34,797	15,887
Ressources pédagogiques	26,262	37,847
Déplacements et représentation	16,721	13,449
Bibliothèques	12,469	22,744
Frais de formation	12,384	15,784
Télécommunications	7,412	23,010
Repas	4,571	4,925
Innovation	4,104	3,087
Location d'équipements	1,846	254
Fournitures et frais de bureau	1,833	7,533
Assurances	1,276	1,703
Mauvaise Créances	300	-
Loyer et location de bureau (Note 14)	-	33,907
	<u>7,595,229</u>	<u>7,495,955</u>
Excédent des produits sur les charges avant les ajustements nécessaires pour les capitalisations et les apports reportés	59,180	(212,196)
Ajustements pour les capitalisations et les apports reportés		
Plus: Actif immobilisé	18,141	310,396
Amortissement des apports reportés (Note 7)	30,156	24,361
Moins: Contribution pour achats d'immobilisations	-	57,941
Amortissement d'immobilisations	70,686	47,530
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>36,791</u></u>	<u><u>17,090</u></u>

Cette annexe présente les opérations financières nécessaires pour le fonctionnement des écoles de la CSFY, incluant le personnel, la programmation, les services aux élèves, la formation du personnel, etc.